

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 26 juin 2024**

**Madame Georgeta Rossier**, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

**1. APPEL.**

Excusés : Madame Dominique Vaney, Messieurs Jean-Frédéric Favre, Benoit Foucault, Christophe Pilet, Pierre-Yves Rochat et Gilles Rossier.

La Secrétaire procède à l'Appel : 24 Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle propose de passer au Point deux.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La Présidente donne lecture de l'Ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 15 mai 2024.
4. Rapport de la CoFin - Préavis N°03/2024 – Comptes communaux de l'exercice 2023
5. Rapport de la CoGest concernant Rapport de Gestion.
6. Rapport de la CoFin - Préavis N°04/2024 – Remplacement de la conduite d'adduction d'eau et de défense incendie et de bouclage du réseau de la Route d'Etoy.
7. Rapport de la Commission ad hoc – Préavis N°04/2024 – Remplacement de la conduite d'adduction d'eau et de défense incendie et de bouclage du réseau de la Route d'Etoy.
8. Rapport de la Commission ad hoc - Préavis N°05/2024 – Cadastration et décadastration des domaines publics N°40 et N°41 et des parcelles N°50 et N°51 à la Rue de l'Eglise.
9. Rapport de la Commission ad hoc concernant la « Réponse de la Municipalité au postulat de M. Marco Marsella – La sécurité pour tous à Lavigny ».
10. Election du Bureau communal 2024-2025 (1<sup>er</sup> juillet au 30 juin).
11. Renseignements de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles.

Il n'y a pas de demande de modifications.

L'Ordre du jour est mis au vote. Il est accepté avec 22 voix et 1 abstention.

### **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 MAI 2024.**

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Aucune modification n'est demandée.

Le Procès-verbal du 15 mai 2024 est accepté avec 21 voix et 2 abstentions.

Elle remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

### **4. RAPPORT DE LA CoFIN – PREAVIS MUNICIPAL N°03/2024 – COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2023.**

**Monsieur Hervé Moine** donne la lecture du rapport de la CoFin.

La Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2023, ainsi que le bilan au 31 décembre 2023 tel que présenté, et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

**La Présidente** le remercie et ouvre la discussion. .

**Madame Ingrid Ciampi**, Conseillère communale, entend le rapport de la CoFin mais est quelque peu surprise que l'on passe de CHF 613'300.- inscrit au budget à CHF 264'316.- pour les dépenses thématiques, sachant que pour la route d'Etoy un montant de CHF 240'000 n'a pas été dépensé et faisant un ratio à 60% pour un retour des dépenses thématiques cela fait une différence de CHF 144'000.- ; là on est proche de CHF 550'000.-.

Elle s'étonne que les dépenses thématiques aient été comptabilisées si basses pour les comptes 2023 ?

**Le Syndic**, Monsieur Claude Philipona, répond que le décompte a été vérifié par la fiduciaire. Il faudrait reprendre les factures comptabilisées et vérifier si elles sont toutes attribuées aux dépenses thématiques ou pas !

**Madame Ingrid Ciampi** remarque que cela est moins que l'année passée et elle pense qu'il y a un souci ; mais cela peut être une bonne surprise pour 2024.

**Le Syndic** répond que sans les pièces il ne peut répondre.

La parole n'est plus demandée.

**La Présidente** propose d'écouter le rapport de la CoGest.

### **5. RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2023.**

**Madame Marie-Noëlle Bourgeois** donne la lecture du rapport de la CoGest.

La Commission de gestion demande au Conseil communal d'accepter le *Rapport de gestion - Exercice 2023*, de donner décharge à la Municipalité de sa gestion, et de relever la CoGest de son mandat à la suite du présent rapport.

**La Présidente** la remercie et ouvre la discussion.

**Monsieur Christian Jan**, Président de la GoGest, revient sur les questions complémentaires. La CoGest souhaite prendre connaissance des avantages concrets, mesurables et contrôlables concernant « Cité Energie » ; les réponses reçues sont pleines de bonnes intentions mais cela reste de la théorie. La Commune fait partie de « Cité Energie » depuis 2001, et la CoGest n'a pas les réponses comme demandées (avantages concrets, mesurables et autres) ! On est tous conscient de la problématique énergétique...mais c'est aussi un business. La CoGest n'est pas très satisfaite des réponses obtenues.

**Madame Cathy Zanola**, Municipale, répond qu'elle comprend le point de vue de la CoGest. Serait-il possible à la Commune de faire seule ou doit-elle suivre ce fil conducteur qu'est « Cité Energie » ? Ce fil conducteur nous fait tenir le cap...nous ne sommes pas tous des convaincus. Autre réflexion : y a-t-il des moyens moins onéreux ? Elle souligne que les subventions lui semblent intéressantes. Chaque année il y a des personnes qui viennent contrôler le suivi des tableaux mis en place, ce qui s'est fait et peut se faire...on avance dans ce sens. Elle estime que cela permet de garder le cap.

**Le Syndic** présente deux slides sur écran en complément au rapport de la CoFin et pour information à l'Assemblée sur le ratio d'endettement. La Municipalité a fait une analyse sur ces vingt dernières années en tenant compte du nombre d'années, le nombre d'habitants et la dette par habitant. En 2004, la dette était de CHF 12'000 par habitant, puis une diminution constante jusqu'en 2015. Ensuite la Municipalité a fait des investissements tels que le renforcement des réfections des routes compte tenu du prochain changement des dépenses thématiques et donc une augmentation mais on reste en-dessous de ce qui avait été fait il y a vingt ans.

En 2004, la Commune avait une dette de CHF 8'937'000 et des revenus ordinaires de CHF 2'707'000, donc un ratio net sur revenu de 330 pour cent. Et en 2023, nous sommes à CHF 9'915'000 et des revenus ordinaires de CHF 5'990'000 donc un taux de 166 pour cent environ sachant que la CoFin mentionnait un ratio entre 100 et 150 qui est la cible.

Par rapport aux revenus, jusqu'en 2008 il y a eu un fort assainissement de la dette avec une stabilisation du taux entre 100 et 175 et quelques oscillations selon les années ; puis une légère hausse sur les deux derniers exercices et également sur 2024. Par la suite, il y aura une nette stabilisation puisque les travaux sur les routes et autres seront terminés ; il y aura moins d'investissements nécessaire donc le taux va rapidement descendre.

Il faut se rappeler que le plafond de la dette d'endettement votée pour la législature 2021-2026 était de CHF 15'000'000 donc nous sommes dans une bonne marge. La dette de ces investissements va être facilement absorbée par la Commune ces prochaines années par une bonne gestion.

**Monsieur Stéphane Schmidt**, Conseiller communal, rappelle qu'en 2004 il y a eu les investissements pour l'auberge, la salle polyvalente et dans divers projets ; il y a eu beaucoup de dépenses. Ces années-là nous n'avons pas regardé à la dépense.

Ce n'est pas parce que le plafond d'endettement a été augmenté pour 2021-2026, qu'il faut dépenser sans compter.

**Le Syndic**, Monsieur Claude Philipona, répond que c'est tout à fait correct et va dans le sens de Monsieur Stéphane Schmidt.

Le ratio a été présenté pour montrer que les investissements ont été très important en 2022-2023-2024 par rapport à d'autres années.

La parole n'est plus demandée.

**La Présidente** demande à la Municipalité d'apporter des éclaircissements à la rentrée sur le point soulevé par Madame Ingrid Ciampi.

**La Présidente** propose de passer au vote dudit Préavis municipal.

Elle soumet au vote les conclusions du préavis municipal n°3/2024, soit :

« Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la CoGest de bien vouloir :

1. Accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023.
2. Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2023.

**Résultat du vote** : Le Préavis municipal N°3/2024 intitulé « Comptes communaux de l'exercice 2023 et Rapport de Gestion » est **accepté, tel que présenté avec :**

**Voix** : 18 OUI      0 NON      5 ABSENTION(S)

**La Présidente** propose de passer au point suivant.

**6. RAPPORT DE LA COFIN – PREAVIS MUNICIPAL N°04/2024 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU ET DEFENSE INCENDIE ET DE BOUCLAGE DU RESEAU DE LA ROUTE D'ETOY.**

**Monsieur Jean-Marc Paul** donne la lecture du rapport de la CoFin et des conclusions.

La parole n'est pas demandée.

**La Présidente** le remercie et propose d'écouter le rapport de la Commission ad hoc

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC – PREAVIS MUNICIPAL N°04/2024 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU ET DE DEFENSE INCENDIE ET DE BOUCLAGE DU RESEAU DE LA ROUTE D'ETOY.**

**Monsieur Gaddiel Schweizer** donne la lecture du rapport de la Commission ad hoc et des conclusions.

**La Présidente** le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**La Présidente** propose de passer au vote dudit Préavis municipal.

Elle soumet au vote les conclusions du préavis municipal n°4/2024, soit :

« Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY**

Vu : le préavis municipal No 4/2024 Remplacement de la conduite d'adduction d'eau et de défense incendie et de bouclage du réseau de la Route d'Etoy,

Oùï : les rapports des commissions désignées pour étudier cet objet,

Considérant : que ledit objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

- d'adopter le préavis municipal N°4/2024,

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux précités,
- d'allouer à la Municipalité un montant de CHF 435'000.-,
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou en cas de besoin d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'un institut financier de la place,
- d'amortir le montant de CHF 435'000.-selon le fond de réserve d'affectation comme usuel jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2025, et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, solde selon le protocole des nouvelles règles comptables MCH2.

**Résultat du vote** : Le Préavis municipal N°4/2024 – Remplacement de la conduite d'adduction d'eau et de défense incendie et de bouclage du réseau de la Route **est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.**

**La Présidente** propose de passer au Point 8.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC - PREAVIS N°05/2024 – CADASTRATION ET DECADASTRATION DES DOMAINES PUBLICS N°40 ET N°41 ET DES PARCELLES N°50 ET N°51 A LA RUE DE L'ÉGLISE.**

**Monsieur Marco Marsella** donne la lecture du rapport de la Commission ad hoc et des conclusions.

**La Présidente** le remercie et ouvre la discussion.  
La parole n'est pas demandée.

**La Présidente** propose de passer au vote dudit préavis municipal.  
Elle soumet au vote les conclusions du préavis municipal n°5/2024, soit :

« Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Vu : le préavis municipal No 5/2024,  
Ouï : le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet,  
Considérant : que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

- d'adopter la décadastration et la cadastration des DP 40 et 41 à surfaces égales,
- d'adopter les échanges de surfaces entre les parcelles 50 et 51 à surfaces égales
- d'accorder à la Municipalité tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer les démarches administratives et juridiques nécessaires à la réalisation de ces échanges de terrain.

**Résultat du vote** : Le Préavis municipal N°4/2024 – Remplacement de la conduite d'adduction d'eau et de défense incendie et de bouclage du réseau de la Route **est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.**

**La Présidente** propose de passer au Point suivant.

**9. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC CONCERNANT LA « REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DE M. MARCO MARSELLA - LA SECURITE POUR TOUS A LAVIGNY ».**

**La Présidente** informe qu'elle a contacté Monsieur le Préfet à la suite du « flottement » lors de la dernière séance pour avoir des réponses claires sur la procédure du traitement du postulat. Elle en donne la lecture.

La procédure ayant été respectée la Présidente propose d'entendre la lecture dudit rapport et à la suite les Membres du Conseil prendront acte du rapport de la municipalité ainsi que celui de la Commission ad hoc.

**Madame Anja Nusslé** donne la lecture du rapport de la Commission ad hoc et des conclusions.

**La Présidente** la remercie et ouvre la discussion.

Elle avise que la discussion se porte uniquement sur la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Marco Marcella et pas sur les travaux qui sont de la compétence de la Municipalité (Art.32, alinéa 4, lettre f, LC)

**Monsieur Stéphane Schmidt**, Conseiller communal, demande si la Commission ad hoc, lors de sa séance, était au courant de l'étape n° 2 de ce postulat, c'est-à-dire de fermer la Vieille Route de l'Etraz, vers le pont allant sur Aubonne, par des plots en béton ?

**La Commission ad hoc** répond par la négative.

**La Présidente** fait la remarque que cet objet ne figurait pas dans le postulat et que celui-ci fait partie des travaux et compétences de la Municipalité. Elle remercie pour la remarque et elle souligne que l'intervention de Monsieur Schmidt ne doit pas être prise en compte pour le vote sur le rapport. Elle rappelle que la discussion se porte essentiellement sur la « Réponse de la Municipalité »

**Monsieur Vincent Porchet**, Conseiller communal, fait la remarque que le pont est sur la Commune d'Aubonne et il demande si la Commune de Lavigny est concernée par la pose de ces plots ?

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, répond qu'effectivement dans la réponse au postulat il est écrit qu'il y a des tests expérimentaux. Il y a eu des discussions avec les Communes d'Aubonne et St-Livres. Il s'est avéré que la Commune d'Aubonne était également dans des discussions à la suite de plusieurs interpellations pour des problèmes récurant de transit sur la Route de l'Etraz (route ainsi nommée sur la commune d'Aubonne) depuis le terrain de foot. Ladite Commune a une Commission sur la mobilité qui gère toutes ces problématiques et la Municipalité envisage de fermer au transit la Route de l'Etraz, côté terrain de foot, donc ne rendant pas possible le transit d'Est-Ouest. Actuellement, ce sont des tests et pas la phase n°2 ; ce test n'est valable que six mois pour être basé sur des faits concrets. A la suite une analyse totale et globale sera faite qui inclut non seulement les riverains mais également les habitants des trois Communes pour connaître les mesures qui peuvent être entreprises de façon durable et définitive.

Les Communes ont fait le constat que depuis de nombreuses années la gendarmerie avait été sollicitée ; dans la législature précédente il avait été mis en place les vignettes/macarons pour les ayants droits et pour faciliter les contrôles par la gendarmerie pour en définitif pas un grand changement de fréquentation. Lors de leur dernière visite, celle-ci a avisé qu'elle ne pouvait faire plus de contrôles. La Commune n'a pas la compétence pour stopper des véhicules.

Il est prévu, sur une période de six mois, de faire un test avec la mobilité douce, soit vélos et piétons ; le trafic des véhicules motorisés passant par la route.

Pour certains usagers de ce tronçon et qui sont autorisés à circuler actuellement, cela signifierait un confort qui peut diminuer et ceci pour les trois Communes concernées.

Il a été constaté que des véhicules motorisés circulaient à des vitesses inadaptées sur ce tronçon et en cas d'accident cela se retournera contre la Municipalité qui, en toute connaissance de cette problématique depuis une vingtaine d'années, n'a pas agi...n'a rien fait. En conséquence, il faut réagir et faire des tests pour connaître les avantages et les inconvénients avant de prendre une décision durable.

**Monsieur Stéphane Schmidt**, n'est pas totalement satisfait de la réponse de la Municipalité.

**Monsieur Olivier Rochat**, Conseiller communal, trouve regrettable d'avoir été avisé par des tierces personnes d'un avis au pilier public concernant la pose des plots. Il trouve déplorable que la Municipalité n'ait pas pris contact, demandé aux utilisateurs de la Vieille Route de l'Etraz... alors que pour refaire la Rue de l'Eglise elle a demandé l'avis aux habitants du village !

Il trouve limite que les trois municipalités aient pris la décision de passer outre et de mettre les habitants de ce quartier devant le fait accompli.

Il avise qu'il a fait recours et a reçu ce jour en retour un courrier l'informant qu'il doit régler le montant de CHF 2'000.- pour la continuité de sa demande en recours. En conséquence, il n'ira pas plus en avant pour des « bêtises » et un manque de considération. Il trouve dommage ce manque de communication.

Est-ce que l'on a pensé aux véhicules d'urgence qui, depuis Aubonne, passent par ce chemin pour accéder au Chemin des Caronies, telle qu'une ambulance pour sauver une vie ou autre ! Par la route il faut dix minutes de plus...là aussi on peut mettre la faute sur la Municipalité. Et en sus les deux sorties sont dangereuses donc des accidents.

Son recours n'ira pas plus loin et il trouve cela : nul.

**Le Syndic** relève que ce sont des points soulevés par les Municipalités précédentes. Le fait est de pouvoir agir sur une base concrète avec un vécu réel de la situation.

Le Syndic est d'accord que si une décision ou que des mesures définitives avaient été prises par les Municipalités, cela aurait été totalement inadéquat d'aller de l'avant sans une consultation avancée. Pour mener une discussion, cela doit se faire avec tous les intéressés, pas seulement avec les habitants du Chemin de la Vieille Route de l'Etraz, du Chemin des Caronies ainsi que les personnes concernées sur Aubonne et St-Livres, mais avec la population en général...il y a d'autres usagers de ce chemin, il y a également des écoliers. Donc, il faut connaître quelles sont les possibilités d'agir concrètement pour trouver une solution car ce qui a été fait ces dernières années ne donne pas satisfaction globalement ; en conséquence il faut faire des tests. A l'issue de ces tests, des choix seront faits. Des propositions intéressantes en mesures compensatoires ont été faites et qui sont à prendre en compte.

Il est vrai que pour certains usagers cela n'est pas idéal mais on part du principe de partir sur des mesures expérimentales à durée limitée pour un vécu réel. Au final, les discussions se feront sur du vécu et cela sera fait dans l'intérêt public et privé.

**La Présidente** remarque que ce débat est dû à un manque d'information de la part de la Municipalité vis-à-vis des personnes concernées. Celles-ci ont été informées par des tiers.

**Le Syndic** répond que la Municipalité a reçu le courrier du Canton dernièrement et que c'est de la compétence de la DGMR.

**Monsieur Stéphane Schmidt**, Conseiller communal, souligne que le dossier est signé par le Bureau Rossier en date d'avril 2024 et qu'il y a eu séance du Conseil communal entre deux.

**Monsieur Denis Delapierre**, Conseiller communal, demande pourquoi dépenser CHF 400'000.- pour les travaux de la route et ensuite la fermer ? Pourquoi ne pas faire l'inverse et économiser ce montant ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que dans ce montant est inclus plusieurs objets :

- 1) Il y avait les soucis récurrents de ravinements sur les bords de la route à cause des orages et des fortes pluies puisqu'il n'y avait pas de grilles d'écoulement sur le premier tronçon en descendant ; chaque année il fallait remettre un certain montant pour refaire les bords. Cette partie va être assainie et cela évitera l'usure du collecteur par cette terre et les graviers qui est en ciment. Et ce n'est plus CHF 400'000.- mais peut-être CHF 800'000.- pour changer tout le collecteur ; donc cela signifie qu'il y aura une économie pour les prochaines années.
- 2) La chaussée a été « raffistolée » plusieurs fois, donc elle est « à bout de souffle » et dans ces CHF 400'000.- un gros montant est prévu pour refaire la chaussée.
- 3) Le trottoir : il est demandé de sécuriser la route, il est dit qu'il y a trop de trafic.

Il rappelle que c'est un projet qui date de 2014-2015, mis à l'enquête à l'époque, et personne n'a élevé la voix pour dire que l'on mettait des sous pour rien ! Personne ne s'est opposé à cette époque...il y a seulement une différence dans le temps pour les travaux.

Il réagit également sur la remarque de Monsieur Rochat : sortie sur un carrefour dangereux. Dans l'enquête, il y avait déjà une amélioration de ce carrefour pour aider à sécuriser et si vous passez le long de ces travaux actuels (dernier tronçon avec bordure) vous verrez que le décalage de la route côté vigne (Sud) sert à améliorer la sortie ainsi que l'entrée depuis la RC30.

**Madame Michèle Salanon**, Conseillère communale, souligne qu'elle prend acte des tests mentionnés précédemment pour six mois en tant que non habitante dudit quartier .

Concernant la sortie sur Aubonne, elle fait la remarque qu'aux heures du matin, du midi, aux sorties des classes scolaires et à l'inverse...cela est un vrai casse-tête ; la ville d'Aubonne appartient aux élèves comme tout le monde le sait.

Elle attend de connaître les réactions des personnes circulant sur la Vieille Route de l'Etraz et devant faire des demi-tours et idem du côté d'Aubonne et se réjouit de voir le résultat de ces tests...qui, elle espère, seront clairement documentés.

**Monsieur Gaddiel Schweizer**, Conseiller communal, remercie la Municipalité pour les réponses sur ces blocs en béton. Il salue l'idée de faire un test en réel pour avoir de vraies informations. Pour éviter un sentiment de délaissement des gens et pour faire du consultatif il serait bien de prendre en compte et contacter les premiers concernés. Comme le soulignait Monsieur Rochat, il y a un sentiment de ne pas être en lien avec la Municipalité. Il encourage la Municipalité à travailler sur ce lien en amont, avant que les choses soient testées, en prenant des personnes concernées, des représentants pour faire circuler les informations. Nous sommes un petit village et nous pouvons faire attention aux uns et aux autres sur cet aspect-là aussi.

**Monsieur Stéphane Schmidt**, Conseiller communal, confirme qu'il est d'accord avec le ressenti de Monsieur Olivier Rochat. Il fait une remarque en rapport avec la Commune d'Aubonne : il y a un seul riverain qui habite sur ce chemin en tenant compte du panneau « riverain... ».

Il revient aussi sur le fait du manque de communication ; pourquoi la Municipalité n'est pas venue discuter avant de penser à poser ces blocs en béton ? Qui vous dit que moi, vigneron, je n'ai pas des terres à travailler sur Aubonne ? La conséquence : sur la route derrière moi avec votre véhicule vous roulez à la même allure que moi avec mon tracteur jusqu'à Aubonne, soit environ 20 minutes d'attente !

Il compte sur une meilleure communication dans l'avenir et remercie.



**Madame Anne Laure Gugger**, Conseillère communale, confirme les dires de Messieurs Rochat et Schmidt et qu'il est clair qu'il y a un manque de communication car elle en a fait la découverte sur internet.

Elle fait partie des gens qui se sont plaints et a été mise en danger par des personnes qui ont empruntés cette route alors que non riverains et en sus des dégâts sur la voiture tel que rétroviseur ; il y a une réelle problématique. Il y a les usagers de cette route qui vont à forte allure jusqu'au terrain de foot sur Aubonne pour y déposer leurs enfants à l'heure convenue. Elle est contente que la Commune réagisse et que des alternatives compensatoires peuvent être envisagées... mais autre que des blocs de béton.

Ce qui l'attriste, c'est d'avoir appris la nouvelle par internet et des amis qui ne sont pas domiciliés dans la Commune.

**La Présidente** demande à Monsieur Marco Marsella s'il est satisfait du rapport/réponse de la Municipalité à son postulat ?

**Monsieur Marco Marsella**, Conseiller communal et postulant, répond qu'il n'est pas du tout satisfait. Le postulant souligne que les premières lignes du postulat disait bien des mesures « simples et peu onéreuses ». Et on se retrouve avec des chiffres de CHF 300'000.-/400'000.- pour un trottoir qui n'a jamais été demandé. Comme par hasard, il y a un projet qui date de dix ans qui ressort...le postulat ne demandait pas ça. Des mesures simples et efficaces...cela existe et sans vouloir faire des dépenses avec les deniers publics aussi facilement.

En rapport à ce qui a été dit précédemment, il est également déçu par le comportement de la Municipalité ; les habitants du Chemin des Caronies et de la Vieille Route de l'Etraz ont appris la nouvelle « par derrière », lâchement, c'est inacceptable. Si nous étions une grande municipalité avec un million d'habitants on pourrait encore comprendre un manque de communication mais nous sommes un village et c'est inacceptable.

Concernant la Rue de l'Eglise il y a eu la séance participative et dans ladite situation : RIEN, rien du tout !

La question concernant « la sécurité »...il pense que tout le monde est d'accord à ce sujet. Il y a des personnes habitant ce chemin qui travaillent et le bloquer est inadmissible car des moyens simples existent mais il faut simplement le vouloir ; et si maintenant on se trouve dans cette situation vingt ans après, alors que cela a déjà été de nombreuses fois rapportées et qu'il n'y a pas de mesures qui ont été prises, eh bien oui les gens se sont « engouffrés » dans cette rue, dans ce passage. Faire des contrôles de police à 14h35 : à vrai dire il n'y a pas grand passage !

Donc, c'est une espèce d'hypocrisie qui à son avis est inacceptable.

**Le Syndic** souhaite réagir à propos des mesures. Si n'importe quel citoyen du Conseil arrive avec une solution concrète, réaliste et qui est de compétence de la Municipalité ou du Conseil communal pour prendre des « mesures simples » alors il faut venir tout de suite prendre convocation et venir en séance de Municipalité pour l'expliquer car en vingt ans, et il y a eu d'autres municipaux avant lui, il n'y a eu aucune solution concrète, intéressante ; il y a beaucoup de solutions mais qui ne sont pas crédibles...la Municipalité pourrait engager un étudiant qui se poste de 06h00 à 09h00, plus le midi et le soir. Malheureusement, la Commune ne peut intervenir pour arrêter les véhicules, cette solution n'est pas de la compétence municipale.

Au vu des milliers de tronçons « riverains autorisés » dans le Canton , la gendarmerie ne peut pas intensifier les contrôles pour arrêter des personnes roulant à vive allure et peu scrupuleuses ne pensant qu'à leurs intérêts...il faudrait augmenter l'effectif de la gendarmerie pour vérifier matin, midi et soir tous ces tronçons.

Pour stopper le trafic non autorisé, il n'y a pas cinquante solutions : c'est le blocage physique par filtrage pour maintenir le passage aux personnes autorisées. Trouver une solution qui fonctionne aura un coût et limitera la liberté individuelle de certain.

**Monsieur Willy Favre**, Municipal, souligne que dans son dicastère il y a la communication. On ne peut pas faire de la communication rétrospective mais la Municipalité a bien entendu le point de vue du Conseil communal.

Il invite l'Assemblée à regarder le bénéfice de ces tests et le fait que la Municipalité a décidé d'aborder sérieusement cette question pour apporter une solution qui soit efficace. Il n'y a pas de solution efficace qui ne crée pas des bénéficiaires et des perdants s'agissant de certaines habitudes. Vous avez entendu la Municipalité qui est décidée à trouver une solution qui apportera une vraie sécurité ; après ces tests un bilan sera fait et la Municipalité sera meilleure dans la communication.

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, revient sur les mesures simples et pas forcément coûteuses :

- Lundi, la Municipalité a pris la décision simple et bon marché de faire une demande à la DGMR de passer la Vieille Route de l'Etraz et la route des Caronies en zone 30 à l'heure. Il reste à faire le dossier et recevoir l'acceptation par la DGMR, le service des routes.
- Pour information : la Commune d'Aubonne avait l'intention de prendre des dispositions que la concernant et elle n'aurait pas averti les personnes ici présentes.

Il faut peut-être un peu relativiser sur la communication car nous sommes trois Communes à vouloir trouver un accord et c'est la DGMR qui a pris le relais et a fait cette publication. Et le laps de temps a été très court avant la publication.

Monsieur Wulliens se demande s'il aurait été possible d'organiser une séance avant la publication !

La parole n'est plus demandée.

**La Présidente** encourage la Municipalité à mieux informer les habitants suivant les travaux qui sont prévus dans le village puisque le fond du problème est la communication.

Elle propose de passer au vote de la « Réponse de la Municipalité au postulat déposé par Monsieur Marco Marsella » et soumet au vote les Conclusions suivantes :

« Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la Commission ad hoc vous propose de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL

Vu : le rapport « Réponse de la Municipalité au postulat de M. Marco Marsella - La sécurité pour tous à Lavigny ».

Ouï : le présent rapport

Considérant : que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

1. **de prendre acte** du rapport *Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Marco Marsella « La sécurité pour tous à Lavigny »* et de le classer,
2. **de prendre acte** du présent rapport de la Commission ad hoc.

**Résultat du vote** : Le rapport de la Commission ad hoc ainsi que le rapport de la Municipalité, tel qu'intitulé ci-dessus, sont actés et le rapport de la Municipalité classé.

**Voix :** 16 OUI 1 NON 6 ABSTENTIONS

## **10. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL 2024-2025 (1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 JUIN)**

**La Présidente** a posé la question suivante à la préfecture : est-ce qu'un Conseiller excusé à la séance peut se proposer à l'avance, ou le proposer et voter pour lui pour une fonction au sein du Bureau du Conseil ?

La réponse de la préfecture est : si la personne a été régulièrement installée en qualité de Conseiller-ère, la loi ne spécifie pas que celle-ci soit présente à la séance lorsque l'Assemblée vote sa candidature à la fonction de scrutateur ou autre.

La Présidente sortante propose sa candidature à la fonction de Présidente du Conseil communal. Elle cède sa place au 1<sup>er</sup> vice-Président, Monsieur Guillaume Bultez pour la suite de la procédure en le remerciant d'avance.

Le 1<sup>er</sup> vice-Président se réfère au Règlement communal Art.12./chapitre II / Organisation du Conseil / 2<sup>ème</sup>§ et en donne lecture : « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».

**Le 1<sup>er</sup> vice-Président**, Monsieur Guillaume Bultez, prend note de la candidature de Madame Georgeta Rossier.

Il demande à l'Assemblée si une personne souhaite se présenter pour la présidence du Conseil communal ou s'il y a d'autres propositions de la part des Membres du Conseil ?

Il n'y a pas d'autres propositions ou personnes souhaitant se présenter.

### **Madame Georgeta Rossier est réélue tacitement Présidente du Conseil.**

Elle remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est accordée encore cette année et qu'elle apprend aussi, avec eux, par des débats comme ce soir qu'elle encourage ou à force « d'éplucher » le règlement du Conseil communal où les nuances d'applications la mettent parfois dans le doute.

Elle souligne qu'elle est bien entourée par son équipe et de l'aide précieuse de la secrétaire et les remercie. Une pensée également pour la Municipalité avec qui elle a eu de bons échanges. Elle réitère ses remerciements à l'Assemblée et propose de passer au point suivant.

### **2/ Election du 1<sup>er</sup> vice-Président :**

Monsieur Guillaume Bultez, 1<sup>er</sup> vice-Président sortant propose sa candidature.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions ?

Il n'y a pas d'autres propositions.

### **Monsieur Guillaume Bultez est réélu tacitement 1<sup>er</sup> vice-Président.**

### **3/ Election du 2<sup>ème</sup> vice-Président :**

Monsieur Marco Marsella, 2<sup>ème</sup> vice-Président sortant propose sa candidature.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions ?

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Marco Marsella est réélu tacitement 2<sup>ème</sup> vice-Président.**

**4/ Election de deux scrutateurs :**

Il est de coutume, et comme stipulé dans le règlement du Conseil communal, que les scrutateurs actuels démissionnent pour laisser leur poste aux scrutateurs-suppléants.

La Présidente propose le poste de scrutatrice à Madame Sophie Kandaoureff qui accepte.

La Présidente propose le poste de scrutateur à Monsieur Jérémie Rossier qui refuse. Il propose Monsieur Benoit Foucault, scrutateur sortant.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions ou personnes souhaitant se présenter ?  
Il n'y a pas d'autres propositions.

**Madame Christine Sophie Kandaoureff et Monsieur Benoit Foucault sont élus tacitement scrutateurs.**

**5/ Election de deux scrutateurs suppléants :**

La Présidente demande s'il y a des propositions de la part de l'Assemblée ou si une personne veut se présenter.

Il n'y a pas de propositions.

En conséquence, la Présidente propose Madame Anja Nusslé qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

En conséquence, Monsieur Vincent Porchet, scrutateur sortant, se propose.

**Madame Anja Nusslé et Monsieur Vincent Porchet sont élus tacitement scrutateurs-suppléants.**

La Présidente félicite les nouveaux et anciens Membres du Bureau du Conseil et les remercie; ceux-ci entreront en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**11. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

**Monsieur Willy Favre** transmet des informations sur l'évolution de l'AJEMA, réseau auquel Lavigny appartient actuellement. Les pourparlers continuent ; la décision de quitter ce réseau au 30 juin 2025 est toujours d'actualité. Un groupe de travail pour assurer une transition harmonieuse entre l'AJEMA et l'ASSAGIE a été créé ; le Président de l'ASSAGIE ici présent, a été nommé notre délégué pour pouvoir faire des simulations nécessaires et pouvoir répondre au mieux, dès que possible, aux questions inévitables qui vont se poser. Le but est de faire cette transition respectueusement des personnes, des parents, des enfants et du personnel ; les informations viendront par la suite, au fur à mesure.

**Madame Teodora Laurent** avise qu'elle n'a pas de sujet à transmettre. Elle informe que les rats sont de retour sous le parascolaire.

**La Présidente** fait la remarque que cela fait déjà un moment que ce souci est présent !

**Madame Teodora Laurent** répond par l'affirmative. Elle souligne qu'elle a engagé une entreprise pour mettre un traitement en place et qu'un contrat d'entretien annuel avec quatre

passages réguliers est en cours. Les rats viennent s'installer généralement à partir du mois d'octobre sous le chalet (APE) et en février ils disparaissent.

**Madame Cathy Zanola Rossier**, avise que :

- La place définitive des Pick-e-Bike est située vers l'arrêt des bus ce qui semble logique et n'a plus de raison d'être vers l'épicerie. Un rack supplémentaire a été installé pour la commodité des usagers qui viennent prendre les transports publics en utilisant un vélo.
- La place multisports n'est pas tout à fait terminée pour cause de la météo.
- Concernant la place de jeux, il manque des petites choses, des détails à revoir. Monsieur Delapierre fait des contrôles réguliers mais si les parents remarquent quelque chose de dangereux, il ne faut pas hésiter à aviser la Municipalité. Quelques branches sèches des arbres, vers les balançoires, vont être taillées pour éviter qu'elles tombent et blessent.
- Un Molok a été installé vers la station des bus.
- Le village s'agrandit et un autre Molok va être posé tout prochainement près de l'épicerie, sur la nouvelle place.
- Fête Nationale du 1<sup>er</sup> août : un tout ménage sera distribué tout prochainement pour le déroulement des festivités. La manifestation aura lieu le 31 juillet et sera organisée par la Société de Tir. L'invité d'honneur sera Monsieur Pierre-Yves Maillard, député au Conseil des Etats. Il n'y aura pas de feux d'artifices mais si le temps le permet et pas de sécheresse, il y aura un feu de bois.

**Monsieur Rémy Wulliens**, informe :

- Que les travaux sur la Vieille Route de l'Etraz sont dans les délais, pas de retard donc moins de perturbation pour sortir sur la RC30.
- Rue de l'Eglise : une équipe supplémentaire va être mise en place sur ce chantier pour activer un petit peu la vitesse d'exécution. Actuellement pas de retard.
- Futurs travaux sur Route d'Etoy : Il n'y a pas eu d'oppositions à l'enquête publique. L'adjudication est faite à un consortium, soit l'entreprise Perrin associée avec l'entreprise Barbey. L'entreprise Ackermann, concessionnaire pour notre réseau d'eau, est adjudicataire pour le remplacement de la conduite d'eau.
- La Municipalité a reçu à la fin de la semaine passée des nouvelles de la DGMR. Cela concerne les futurs travaux pour la sortie RC30 côté Ouest, depuis le garage Grin jusqu'à la sortie du village. Il faut passer par l'enquête publique et si tout va bien, cette enquête sera publiée dans la FAO dans dix jours pour une période de trente jours...et ensuite la Municipalité verra s'il y a des oppositions ou pas. A la suite, entre août et septembre, débiteront les travaux qui ne dureront pas longtemps.

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, avise que :

- Le « HEC - Centre médical Pietro Sarto » ouvrira la semaine prochaine. Ils sont enchantés du résultat et de la rapidité à laquelle ce projet a été mis en place. Les consultations débiteront jeudi prochain. A titre d'information, ledit centre médical propose diverses prestations et médecins : logopédie, neuropédiatrie, psychologie, pédopsychiatrie, neuropsychologie, infirmière en pédiatrie, généticien.

L'inauguration publique en bonne et due forme du centre du village aura lieu au printemps prochain.

- Transport public : il y a du changement à Lavigny pour ceux qui ont consultés l'horaire qui va entrer en vigueur en décembre 2024. Le Syndic donne diverses informations sur les parcours des bus et les horaires des lignes. Il ajoute qu'une 3<sup>ème</sup> ligne de bus va permettre de relier la rive gauche à la rive droite d'Aubonne sans faire le tour par Etoy et d'avoir une correspondance vers l'Ouest, direction Genève. La correspondance vers

Lausanne est relativement bonne avec la gare d'Etoy. Il y a également une correspondance possible avec le BAM avec des temps d'attente plus importants. En synthèse, Lavigny est le village périphérique le plus couvert ; le nombre de bus qui passent dans le village, à Lavigny café, est de cent-treize bus par jour avec trois lignes. Dès décembre 2024, toutes les Communes limitrophes de Lavigny seront accessibles en transport public.

**La Présidente** remercie la Municipalité et propose de passer au point 12.

## **12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

**Monsieur Denis Delapierre**, Conseiller communal, informe qu'il s'est rendu, accompagné par Madame Cathy Zanolà Rossier, Municipale, à une séance d'information à Rolle, mise en place par Swiss Safety Center SA. La discussion, très intéressante, s'est portée sur la sécurité des employés et des places de jeux, la sécurité des enfants sur les aires de jeux.

Il y a eu également des informations sur les batteries Telsa des vélos électriques qui prennent feu et pour éteindre celles-ci il faut une très grande quantité d'eau et ne pas respirer les émanations de vapeur ; une attention toute spéciale est souhaitée lors de leur dépôt à la déchetterie.

**Monsieur Guillaume Bultez**, Conseiller communal, demande quel est le timing pour la Route d'Etoy en rapport avec les travaux qui vont débiter prochainement et la deuxième question est en rapport avec le scénario du budget qui avait été voté par le Conseil communal l'année dernière : est-ce que le scénario va se réaliser sur le retour du péréquatif ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que les travaux relatifs à la Route d'Etoy pourraient commencer plus tôt, soit à mi-juillet. La problématique, il faut prendre contact avec la DGMR et les transports publics car il faudra fermer cette route. La Municipalité va d'abord discuter avec l'entreprise/consortium pour savoir où commencer et où finir. Discuter avec les riverains qui vont être impactés par ces travaux. Il faut garantir un accès pour ceux-ci et les bus scolaires. Autre souci, la DGMR souhaite effectuer des travaux sur la route cantonale depuis l'Institution jusqu'au giratoire de la gare de Yens ; la route sera complètement fermée et une déviation sera mise en place par la Route d'Etoy !

La Municipalité va communiquer au Canton la date des travaux sur Lavigny et peut-être que le Canton reportera ses propres travaux. Un entretien est prévu les prochaines semaines avec l'ingénieur qui s'occupe des travaux, la DGMR et les transports publics.

Concernant le financement, il n'y a pas de mauvaises surprises...au retour des soumissions les prix n'ont pas augmenté.

**Monsieur Denis Delapierre**, Conseiller communal, rend attentif à la période des moissons en correspondance avec la fermeture de la Route d'Etoy.

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond qu'il n'y a pas d'influence pour les moissons. La route ne sera pas fermée du début à la fin des travaux ; il y a des moments donnés où l'on pourra passer sans que la route soit totalement fermée ou circuler à vue. La Municipalité avisera les propriétaires lors des travaux relatifs à la conduite de l'eau potable.

**La Présidente** informe concernant la proposition d'Ecorecyclage de visiter leur site. Un courrier leur a été envoyé avec proposition d'une date ; malheureusement celle-ci ne convenant pas une autre date sera proposée. Le Bureau du Conseil vous communiquera la date arrêtée en temps voulu.

Elle fait la remarque que l'horloge de la salle ne fonctionne pas et elle souhaite que celle-ci soit fonctionnel lors des votations et autres assemblées.

**La Présidente** remercie l'Assemblée et elle invite chacune et chacun à se rendre au restaurant « Le Chalet Gourmand » du Swin-golf. Un apéritif y sera servi à toutes et tous et suivra le repas pour les personnes inscrites.

**Clôture :**

- Il est 20h00 , la Présidente clôt la séance du Conseil communal.

La Présidente  
Georgeta Rossier

La secrétaire  
Loredana Simone